

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24089
---	--	----------------------------

SEANCE du : 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY, <i>jusqu'à 19h00</i>	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, <i>à partir de 19h15</i>	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Hélène BROUSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Bérangère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU à partir de 19h00
Stéphanie FILLON	Jamel CHENIOUR	Anita BRIFFE

Secrétaire de séance : Sandra CAILTON, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Engagement d'une procédure de marchés publics pour les travaux de réhabilitation de la ZAC des 4 Saisons

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des 4 saisons, les travaux liés à cette opération, programmés sur une période de 57 mois consistent :

- Terrassement, assainissement, voirie – lot 1
- Génie civil Télécom, éclairage public – lot 2
- Contrôle des réseaux – lot 3
- Aménagements paysagers – lot 4

L'ensemble de l'opération est estimé à 1 283 912 € HT soit 1 540 694,40 € TTC

Par conséquent, la Commune de Bressuire envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure adaptée, articles R2123-1, L2123-1, R2113-4 à R2113-6 du Code de la Commande Publique, pour cet aménagement.

Pour ce faire, le projet fait l'objet d'une dévolution en un marché unique.

VU les articles R2123-1, L2123-1, R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique,

Compte tenu de l'avancée du projet,

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240516-DG_DEL_2024_089-DE
 Date de télétransmission : 16/05/2024
 Date de réception préfecture : 16/05/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à engager la procédure de marchés publics, sous la forme d'une procédure adaptée, pour un montant estimatif de travaux de 1 283 912 € HT soit 1 540 694,40 € TTC et à signer le marché avec le titulaire retenu pour chaque lot.
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandra CAILTON

Le Maire,


Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240516-DG_DEL_2024_089-DE
Date de télétransmission : 16/05/2024
Date de réception préfecture : 16/05/2024